



## bail commun et séparation

Par **lecannn**, le **24/07/2011** à **17:04**

Bonjour , je me suis séparée(concubinage) il y a 2ans ,et j'ai quitté l'appartement pour lequel nous avons un bail à nos 2 noms , je souhaite à présent enlever mon nom de ce bail.

Quelle est la procédure à suivre ?

Merci

Par **Domil**, le **24/07/2011** à **19:34**

Vous devez envoyer un congé au bailleur en LRAR.

Mais s'il y a une clause de solidarité dans le bail, vous devenez caution au bail.

S'il y a une clause d'indivis, le locataire resté dans les lieux est en droit d'exiger que vous lui remboursiez la moitié du loyer jusqu'à la fin du bail.

Par **lecannn**, le **26/07/2011** à **11:02**

Bonjour

J'ai appelé l'organisme qui loue le logement ,ils me disent qu'il est impossible d'enlever mon nom car le logement est mis à la vente à la découpe .

Par ailleurs lorsque j'ai signé ce bail ,c'était un avenant car à l'origine le bail était fait à son nom et son ex femme .

Merci pour votre aide.

Par **Domil**, le **26/07/2011** à **20:07**

Peu importe que ce soit un avenant ou non.

Envoyez votre congé par LRAR, prenez soin de plier la feuille en deux et collez dessus le formulaire de recommandé. Gardez une copie de la lettre, l'avis d'envoi et l'avis de réception